

**PROCÈS-VERBAL DE LA 290^e SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE PAR
ZOOM CONFÉRENCE, LE MERCREDI 6 MAI 2020, À 19 H.**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

Personnes présentes :

M. Daniel Bellerose, président
M. Sébastien Lebrun, conseiller
M. André Marcotte, conseiller
M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère

IL Y A QUORUM

M^{me} Annie Juteau, officière municipale adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistent également à la séance, M. Vincent Forget, Directeur du Service de la Sécurité incendie.

La séance est ouverte par le président, M. Daniel Bellerose, à 19 h .

2020-290-1

Mot de bienvenue — Adoption de l'ordre du jour

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER, ANDRÉ MARCOTTE,
DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE
PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

R2020-05-037

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant

1. Mot de bienvenue – Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 289^e séance tenue le 1^{er} avril 2020
3. Correspondance reçue
4. Correspondance sortante
5. Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés
6. **SERVICE DE LA TRÉSORERIE**
 - 6.1 Demande de financement pour la tenue de séjours exploratoires et pour les activités de promotion d'Attraction Nord
7. **SERVICES DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 7.1 Adoption de la procédure opérationnelle normalisée numéro SSIR-017
 - 7.2 Embauche d'un pompier permanent
8. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Achat d'un camion à ordures après ouvertures des soumissions
9. **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 9.1 Embauche d'un directeur général/greffier par intérim
10. **VARIA**
11. **Dépôt de rapports**
 - Rapport de l'eau potable – avril 2020
 - Graphique de l'eau potable – avril 2020

12. Responsables de dossiers
13. Période de questions
14. Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-290-2

Adoption du procès-verbal de la 289^e séance tenue le 1^{er} avril 2020

R2020-05-038

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-290-3

CORRESPONDANCE ENTRANTE

Le président informe les personnes présentes de la correspondance reçue.

2020-290-4

CORRESPONDANCE SORTANTE

Le président informe les personnes présentes de la correspondance sortante.

2020-290-5

Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées au 30 avril 2020

R2020-05-039

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 152 889.02 \$ au 30 avril 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-290-6

SERVICE DE TRÉSORERIE

2020-290-6.1

Demande de financement pour la tenue de séjours exploratoires et pour les activités de promotion d'Attraction Nord

CONSIDÉRANT QUE les séjours exploratoires sont pour la Localité de Radisson un incitatif important pour l'embauche de nouveaux employés;

CONSIDÉRANT QUE Attraction Nord est un organisme dynamique qui travaille de concert avec les gens du milieu pour promouvoir les emplois et faire découvrir la région aux jeunes pour s'y établir;

CONSIDÉRANT QU'en répondant favorablement à la demande de financement d'Attraction Nord la Localité de Radisson devient un partenaire assurant la pérennité de la stratégie migratoire dans toute la Jamésie,

R2020-05-040

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'assistante trésorière, Mme Éline Tremblay, ou en son absence Mme Annie Juteau de payer la somme de 500 \$ à Attraction Nord dans le cadre de la demande de financement pour la tenue de séjours exploratoires et pour les activités de promotion d'Attraction Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-290-7

SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

2020-290-7.1

Adoption de la procédure opérationnelle normalisée numéro SSIR-017

CONSIDÉRANT QUE le taux de présence lors des appels d'urgence est de 3 pompiers par appel;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de pompiers requis par le schéma de couverture de risque est de 6 pompiers pour un incendie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité des incendies de la Localité de Radisson ne veut pas mettre en péril la vie ou la sécurité des pompiers de la brigade.

CONSIDÉRANT QUE la procédure opérationnelle normalisée suivante a été déposée aux membres du conseil local de la Localité de Radisson et porte le numéro SSIR-017.



Gouvernement régional
d'Éeyou Iashée Séé-James

Localité de Radisson

**Localité de Radisson
SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES
PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE NORMALISÉE
Numéro : SSIR-017**

Sujet : Sauvetage non autorisé lors des appels d'urgence

De : Vincent Forget, directeur

À : Tous les pompiers et pompières

En vigueur : Le 6 mai 2020

PROCÉDURES GÉNÉRALES

Il est interdit à quiconque de faire ou d'essayer un sauvetage d'une personne en détresse lors d'un appel d'urgence à l'intérieur d'un bâtiment ou d'un avion en feu. Également, les sauvetages sont interdits dans tous les endroits fermés et peu importe la grandeur de ce lieu ou de cet objet.

Exception : S'il y a 6 pompiers formés (1 opérateur d'autopompe, 1 officier commandant et 4 pompiers) et plus lors de l'appel, le sauvetage peut être tenté par le Service de sécurité des incendies en respectant les obligations.

Dans ces cas, le directeur du Service de sécurité des incendies de la Localité de Radisson ou lors de l'absence de celui-ci, l'officier responsable a l'obligation de faire respecter cette procédure opérationnelle normalisée.

FAÇON DE FAIRE :

Lors de la séance du conseil local de la Localité de Radisson qui se tiendra le 6 mai 2020, une résolution sera adoptée pour démontrer que les membres du conseil seront informés de cette nouvelle procédure. Par la suite, un avis municipal sera émis pour informer la population de la Localité de Radisson. Une copie de la résolution sera envoyée aux différentes Sociétés ci-dessous :

**Gouvernement régional d'Eeyou Itschee Baie-James qui est l'autorité responsable de la sécurité sur le territoire.
Hydro-Québec vu leurs installations stratégiques.
Société de développement de la Baie-James, car ils sont l'exploitant et propriétaire de l'aéroport La Grande.
Ministère de la Sécurité publique du Québec.**

Vincent Forget, directeur

R2020-05-041

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la procédure opérationnelle normalisée numéro SSIR-017 tel que déposée et présentée par le directeur du Service de la Sécurité des incendies.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-290-7.2

Embauche d'un pompier permanent

CONSIDÉRANT QUE depuis le printemps 2019 les membres du conseil local ont informé les représentants du GREIBJ de la situation préoccupante de notre brigade de pompiers volontaires,

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois de novembre 2019 les membres du conseil local et les représentants du comité exécutif du GREIBJ ont eu accès à différents rapports démontrant la situation d'urgence à agir,

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois de janvier 2020, des réunions ont eu lieu avec des partenaires tels le GREIBJ, HQ, la SDBJ, et que des pistes de solutions incluant des prévisions de coûts ont été déposées et discutées,

CONSIDÉRANT QUE le conseil local a tenu une séance d'information auprès des citoyens et entreprises les informant de notre situation critique en cas d'intervention,

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont rencontré les membres de la brigade de pompiers volontaires en privé au cours du mois d'avril 2020 pour valider les rapports antérieurs déposés par le directeur du service incendie,

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un pompier permanent n'apportera aucune augmentation de taxes auprès des contribuables et ce même pour les années futures,

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil veulent envoyer un message fort à la population et à nos partenaires que la sécurité de nos citoyens est une priorité,

R2020-05-042

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur du service incendie M. Vincent Forget à procéder à l'embauche d'un pompier permanent.

La conseillère Suzanne Pelletier demande le vote et demande à ce que les explications qui suivent soient inscrites au procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE lors d'un précédent plénier il a été proposé que le dossier de la brigade d'incendie nous soit présenté dans son entièreté et fasse l'objet d'une rencontre de travail afin de prendre position ;

CONSIDÉRANT QUE le 22 et 28 avril à la demande du Conseil local, nous avons rencontré la brigade d'incendie et qu'après ces dites rencontres aucun suivi ou atelier de travail n'a eu lieu ;

CONSIDÉRANT QUE cette présente recommandation nous a été déposée aujourd'hui et qu'elle ne respecte pas la loi 122 sur les cités et villes, article 319 ;

CONSIDÉRANT QUE nous venons d'accepter ce soir par résolution la procédure normalisée numéro SSSIR-017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un pompier à temps plein représente une infime partie de la solution et probablement ne permettra pas plus l'atteinte de la force de frappe, soit 6 pompiers répondants ;

CONSIDÉRANT QU'il est question de la sécurité de nos citoyens et non seulement une question financière ;

CONSIDÉRANT QU'il faut envisager une solution durable et permanente;

Je vote contre et propose ;

À ce que cette recommandation soit reportée à une séance ultérieure,

Qu'une rencontre de travail avec les membres du Conseil portant uniquement sur la situation de la brigade ait lieu tel que déjà demandé et ce le plus rapidement possible afin d'arriver avec une meilleure piste de solution

Qu'un ou plusieurs membre(s) du Conseil puissent assister aux rencontres qui ont lieu avec H-Q, SDBJ, GREIBJ et les autres partenaires au sujet de la situation de la brigade.

Le conseiller M. André Marcotte ne comprend pas bien pour qu'elle résolution le vote final est demandé. Il vote contre la résolution pour l'embauche d'un pompier permanent pour ensuite voter pour l'embauche d'un pompier permanent.

LA RÉOLUTION EST REJETÉE PAR LE VOTE 3 CONTRE 2

2020-290-8

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2020-290-8.1

Adjudication de l'appel d'offres LR-2020-002 – Acquisition d'un camion à ordures dix (10) roues avec benne à chargement avant.

CONSIDÉRANT QUE la date limite de réception des soumissionnes était fixée au 1^{er} mai 2020 à 15 h;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mai 2020 à 15 h, un (1) soumissionnaire avait déposé une offre tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture de l'appel d'offres LR-2020-002 joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QU'il a été procédé à l'analyse de la soumission et qu'il y a lieu d'adjuger le présent appel d'offres à l'entreprise Centre du camion Thibault de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson veut être représentée pour l'inspection finale du camion à ordures avant l'autorisation de la livraison du camion à Radisson;

R2020-05-043

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ANDRÉ MARCOTTE, IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER l'appel d'offres LR-2020-002 à l'entreprise Centre du camion Thibault de Rouyn-Noranda pour un montant de 477 146,25 \$ (taxes incluses) tel que présenté dans le formulaire de soumission Annexe 1 – Bordereau de soumission.

D'ADJUGER la garantie prolongée Mack Protection moteur Plan 2 de 60 mois/250 000 km à l'entreprise Centre du camion Thibault de Rouyn-Noranda pour un montant de 13 567,05 \$ (taxes incluses) tel que présenté dans le formulaire de soumission.

DE mandater M. Gérald Pichette à titre de représentant de la Localité de Radisson pour effectuer l'inspection finale chez Centre du camion Thibault à Rouyn-Noranda et d'autoriser la livraison du camion à ordures dix (10) roues) avec benne à chargement avant. Un montant préautorisé allant jusqu'à 5 000,00 \$ est accordé à M. Gérald Pichette pour ce mandat.

D'AUTORISER l'assistante-trésorière, M^{me} Éloïse Tremblay ou lors de son absence l'officière municipale adjointe, M^{me} Annie Juteau, à faire les écritures comptables nécessaires pour affecter la somme de 495 713,30 \$ (taxes incluses) au surplus accumulé de la Localité de Radisson au 31 décembre 2018.

2020-290-9

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

2020-290-9.1

Embauche d'un Directeur général, greffier par intérim

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil local ont mandaté la firme BCH pour procéder à l'appel de candidatures,

CONSIDÉRANT QUE la firme BCH a accompagné les membres du conseil lors des entrevues avec les candidats,

CONSIDÉRANT QUE la firme BCH a déposé son rapport aux membres du conseil,

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent statuer sur l'embauche d'un candidat,

R2020-05-044

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER M. David Breton à titre de directeur général, greffier par intérim pour la Localité de Radisson à compter du 11 mai 2020.

DE MANDATER le président du conseil M. Daniel Bellerose et la conseillère Mme Suzanne Pelletier à signer pour et au nom de la Localité de Radisson le contrat d'embauche faisant partie intégrante de la présente résolution.

D'INFORMER le GREIBJ de la présente résolution afin de régulariser les procédures d'embauche avec son service des Ressources Humaines.

Le conseiller André Marcotte demande le vote

Le président Daniel Bellerose insiste à mentionner la raison pour laquelle il vote contre cette résolution. Cette résolution ne respecte pas la recommandation de la firme BCH.

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE 3 CONTRE 2

2020-290-10

VARIA

2020-290-11

Dépôt de rapports

- Rapport de l'eau potable – avril 2020
- Graphique de l'eau potable – avril 2020

2020-290-12

Responsables de dossiers

La conseillère Suzanne Pelletier a participé à la séance du Conseil local du 1^{er} avril. Rencontre avec M. David Breton et le président Daniel Bellerose pour le poste de directeur général/greffier par intérim par zoom conférence. Rencontre avec les membres du Conseil local et les pompiers volontaires de la Brigade incendie de la Localité de Radisson. Elle assiste également à une deuxième rencontre avec le président Daniel Bellerose et M. David Breton concernant son contrat de travail. Rencontre avec un entrepreneur de Radisson et les membres du Conseil local ainsi qu'à la plénière du 5 mai.

Le conseiller André Marcotte a participé à la séance du Conseil local du 1^{er} avril. Rencontre avec les membres du Conseil local et les pompiers volontaires de la Brigade incendie de la Localité de Radisson. Il assiste également à une rencontre avec un entrepreneur de Radisson et les membres du Conseil local ainsi qu'à la plénière du 5 mai.

La conseillère Manon Provencher a participé à la séance du Conseil local du 1^{er} avril. Rencontre avec les membres du Conseil local et les pompiers volontaires de la Brigade incendie de la Localité de Radisson. Elle assiste également à une rencontre avec un entrepreneur de Radisson et les membres du Conseil local ainsi qu'à la plénière du 5 mai.

Le conseiller Sébastien Lebrun a participé à la séance du Conseil local du 1^{er} avril. Rencontre avec les membres du Conseil local et les pompiers volontaires de la Brigade incendie de la Localité de Radisson. Il assiste également à une rencontre avec un entrepreneur de Radisson et les membres du Conseil local ainsi qu'à la plénière du 5 mai.

Le président Daniel Bellerose a participé aux rencontres suivantes :

- 1^{er} avril 2020 : Séance ordinaire du Conseil local de Radisson
- 2 avril 2020 : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 2 avril 2020 : Rencontre avec Mme Nathalie Lebrun de la Sureté du Québec
- 3 avril 2020 : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 6 avril : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 7 avril 2020 : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 8 avril 2020 : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 9 avril : Séance de l'ARBJ par zoom conférence
- 10 avril : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 13 avril 2020 : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 14 avril : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 15 avril 2020 : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19

- 16 avril : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 16 avril : Rencontre pour le poste de directeur général/greffier par zoom conférence
- 17 avril 2020 : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 20 avril : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 20 avril 2020 : Rencontre pour le poste de directeur général/greffier par zoom conférence
- 22 avril 2020 : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 22 avril 2020 : rencontre avec les membres du Conseil local et les pompiers volontaires de la Brigade incendie
- 27 avril 2020 : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 28 avril 2020 : Zoom conférence avec les membres du Conseil local
- 29 avril 2020 : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 29 avril 2020 ; Conférence téléphonique avec M. David Lecours de la firme BCH concernant le contrat du directeur général/greffier par intérim
- 30 avril 2020 : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 30 avril 2020 : Rencontre avec Mme Suzanne Pelletier et M. David Breton, poste de directeur général/greffier par intérim par zoom conférence
- 1^{er} mai 2020 : Entrevue avec le journal le Jamésien
- 4 mai 2020 : Conférence téléphonique avec le CRSSSBJ concernant le Covid-19
- 5 mai 2020 : Séance plénière du Conseil local de Radisson

2020-290-13

Période de questions

- Mme Diane Charette demande si les conditions d'embauche du nouveau directeur général/greffier par intérim sont publiques ?
- Le président répond que les conditions d'embauche sont confidentielles.

2020-290-14

Levée de la séance

R2020-05-045

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN
LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE
PELLETIER,**

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 19 h 49.

Daniel Bellerose
Président
Localité de Radisson

Annie Juteau
Officière municipale adjointe
Localité de Radisson

Johanne Lacasse
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James